

Achat tracteur

Après étude des offres, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise FOURNIAL pour un montant total de 89.250 € comportant :

- Chargeur Mailleux
- Godet hydraulique
- Lame à panneaux
- Tracteur Deutz
- Cuve gazole
- 2 paires de chaînes

Aide du Conseil général de 41.000 €.

Salle polyvalente

- Electricité : le tarif jaune initialement prévu par le cabinet FLUIDE est remplacé par le maintien, avec délestage de certains appareils, du tarif bleu beaucoup moins coûteux. Ceci entraîne une baisse du montant du marché du lot électricité de 1.447 € et une baisse du lot gros œuvre voirie de 3.150 €

- Approbation du devis de l'entreprise ENDUIT PLUS d'un montant de 3.582 € pour peindre toute la façade nord : atelier communal et ancienne caserne de la même couleur que la salle polyvalente.

- Changement de la laine de verre au dessus du plafond (épaisseur 20 cm)

- Refus du devis de l'entreprise SANCHEZ pour travaux supplémentaires, tout à l'égout, cause rocher. Il avait à les prévoir dans sa réponse à l'appel d'offres en venant voir le chantier sur place avant de rédiger sa proposition. Les autres soumissionnaires ont répondu en conséquence.

Itinéraires de randonnées (PDIPR)

Avis favorable au maintien des itinéraires ITI0023 (Puy de Neuffont) et ITI0025 (St Pierre le Chastel avec départ sur la commune de Mazayes).

Chauffage de l'église

Après étude du devis de la Maison DELESTRE pour l'installation d'un chauffage électrique à l'église sous forme de radiants, il s'avère que cette proposition ne chauffe pas les 5 mètres du fond. Demander un deuxième devis pour chauffer l'ensemble de l'église.

Litige ASA de bannières/commune/Eiffage énergie

Lors de travaux exécutés pour le compte de la commune par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE elle-même mandatée par le SIEG (Syndicat intercommunal d'électricité), l'entreprise EIFFAGE aurait cassé et mal réparé une canalisation de l'ASA, ce qui a entraîné une augmentation de la consommation d'eau. L'ASA demande un dédommagement à la commune. Après un échange de courriers entre Commune, assurances, experts d'assurance, ASA, EIFFAGE ENERGIE, il s'avère que le réseau de l'ASA n'étant pas répertorié à l'inventaire des réseaux consulté par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE, cette dernière n'avait pas connaissance de la position de cette conduite et ne se trouvait, par conséquent, nullement en infraction. Quant à la commune, n'ayant pas mandaté l'entreprise EIFFAGE ENERGIE énergie mais le SIEG, elle ne pouvait être mise en cause.

Courrier de M. NENOT de Bannières

Lecture est donnée d'un courrier de M. NENOT cosigné par plusieurs habitants de Bannières demandant la rénovation de la rue reliant le CD 578 à la route Bannières-lotissement de Pontgibaud.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de voter un programme subventionné de grosse voirie pour les années 2015-2016 afin de goudronner cette voie et étudier un écoulement plus fonctionnel des fossés, voir peut-être l'éventualité d'un système de ralentissement.

L'assemblée, après avoir fait remarquer que nombre de riverains s'étaient jusque-là opposés à goudronner cette voie, qui sans cela le serait déjà, émet un avis favorable à l'inscription de son aménagement sur un prochain programme subventionné de voirie.

Dans l'attente, la réparation des nids-de-poule sera réalisée périodiquement avec du déchet de carrière.

Compte Administratif 2013 et compte de gestion du budget PRINCIPAL

Le 1^{er} adjoint présente le compte administratif 2013 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		783 087,82		172 931,64		956 019,46
Opérations de l'exercice	184 562,19	321 159,65	497 566,33	205 543,25	682 128,52	526 702,90
TOTAUX	184 562,19	1 104 247,47	497 566,33	378 474,89	682 128,52	1 482 722,36
Résultats de clôture		919 685,28	119 091,44			800 593,84
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	184 562,19	1 104 247,47	497 566,33	378 474,89	682 128,52	1 482 722,36
RESULTATS DEFINITIFS		919 685,28	119 091,44			800 593,84

Le compte administratif principal 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents, ainsi que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur,

Compte Administratif 2013 et compte de gestion du budget ASSAINISSEMENT

Le 1^{er} adjoint présente le compte administratif 2013 :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		50 730,49	118 658,28		118 658,28	50 730,49
Opérations de l'exercice	11 603,57	10 233,13	58 409,27	96 601,53	70 012,84	106 834,66
TOTAUX	11 603,57	60 963,62	177 067,55	96 601,53	188 671,12	157 565,15
Résultats de clôture		49 360,05	80 466,02		31 105,97	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	11 603,57	60 963,62	177 067,55	96 601,53	188 671,12	157 565,15
RESULTATS DEFINITIFS		49 360,05	80 466,02		31 105,97	

Le compte administratif principal 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents, ainsi que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur

Compte Administratif 2013 et compte de gestion du budget EAU

Le 1^{er} adjoint présente le compte administratif 2013 :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		17 219,47		786,00		18 005,47
Opérations de l'exercice						
TOTAUX		17 219,47		786,00		18 005,47
Résultats de clôture		17 219,47		786,00		18 005,47
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		17 219,47		786,00		18 005,47
RESULTATS DEFINITIFS		17 219,47		786,00		18 005,47

Le compte administratif principal 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents, ainsi que

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur

Compte Administratif 2013 et compte de gestion du budget du CCAS :

Le 1^{er} adjoint présente le compte administratif 2013 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		3 348,41				3 348,41
Opérations de l'exercice	2 770,04	2 434,72			2 770,04	2 434,72
TOTAUX	2 770,04	5 783,13			2 770,04	5 783,13
Résultats de clôture		3 013,09				3 013,09
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	2 770,04	5 783,13			2 770,04	5 783,13
RESULTATS DEFINITIFS		3 013,09				3 013,09

Le compte administratif principal 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents, ainsi que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur

Budget primitif Principal 2014

Le Maire présente le budget primitif **principal** 2014 :

- La section de fonctionnement du budget primitif principal 2014 s'équilibre en dépenses et recettes à : 1.103.668 €
- La section investissement du budget primitif principal 2014 s'équilibre en dépenses et en recettes à : 1.370.516 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents le budget primitif principal 2014.

Budget primitif Assainissement 2014

Le Maire présente le budget primitif **Assainissement** 2014 :

- La section de fonctionnement du budget primitif Assainissement 2014 s'équilibre en dépenses et recettes à : 59.888 €
- La section investissement du budget primitif assainissement 2014 s'équilibre en dépenses et en recettes à : 196.095 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents le budget primitif assainissement 2014.

Budget primitif Eau 2014

Le Maire présente le budget primitif **Eau** 2014 :

- La section de fonctionnement du budget primitif Eau 2014 s'équilibre en dépenses et recettes à : 17.219 €
- La section investissement du budget primitif Eau 2014 s'équilibre en dépenses et en recettes à : 786 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents le budget primitif Eau 2014.

Budget primitif du CCAS 2014

Le Maire présente le budget primitif du **CCAS** 2014 :

- La section de fonctionnement du budget primitif du CCAS 2014 s'équilibre en dépenses et recettes à : 5.100 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents le budget primitif du CCAS 2014.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame VIALETTE-GIRAUD Janette, Maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal : BERNARD Rémi, FAURE Guy, FOUILHOUX Jacky, GILLIET Bruno, GOY Jean-Paul, LE BOULAIRE Quentin, PETIT Pascal, ROUDAIRE Jacques, SOTO Régine, VIALETTE-GIRAUD Janette, VIGIGNOL Marianne, tous présents, installés dans leurs fonctions.

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Ont été élus au 1^{er} tour de scrutin :

Maire : Janette VIALETTE GIRAUD

1^{er} adjoint : Jean-Paul GOY

2^{ème} adjoint : Guy FAURE

LISTE DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Légalement le Maire et le premier adjoint :

Madame VIALETTE-GIRAUD Janette et Monsieur GOY Jean-Paul

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS 2014-2020

VOIR PRECEDEMMENT.

Indemnité de fonction du maire et des adjoints

Attribution à chacun de l'indemnité à laquelle ils peuvent prétendre.

Carrière de Roure : avis sur exploitation et installations annexes

Le Conseil Municipal accepte, à la majorité par 7 voix pour et 4 abstentions, l'agrandissement de la carrière de Roure et l'installation d'une centrale à enrobé.

Litige SNCF/section de Bonnabaud

Un litige est en cours avec la SNCF, suite à une coulée de boue sur la voie de chemin de fer qui a eu lieu le 07/08/2013 provenant d'une parcelle appartenant à la section de Bonnabaud. La SNCF demande une somme importante pour les réparations de la voie de chemin de fer et en dédommagement du transport des passagers et ralentissement du trafic.

L'assureur de la mairie GROUPAMA, dit ne pas assurer les sections. Des démarches sont en cours pour lui faire prendre en charge ce coût, d'autant plus que Mme le Maire avait inclus dans le contrat, une assurance responsabilité civile pour les biens sectionnaux (four, lavoirs etc...)

Bail BACHELARD (section des Rosiers)

Suite à la décision de lancer un appel d'offres auprès des exploitants agricoles de la section des Rosiers, pour une vente d'herbe, sur 2 parcelles d'une surface totale de 3,95 hectares, laissées disponible à la cessation d'activité de Jean-Marie BACHELARD, le résultat pour 2014 est :

- Parcelle ZI 100 de 1ha13a à Jean-Paul GOY
- Parcelle ZH A6 de 2ha 82a à Gilles QUINSAT

SIEG

Etude de la demande de M. PEYROT concernant l'amenée de l'électricité à son étable : il demande une participation de la commune sur la partie urbanisable. Avis favorable.

Coupe de bois d'éclaircie au village de Rosiers

Vente fin mai – parcelle 4 de 7 hectares 93

Travaux ONF

Sections Rosiers : pour travaux de maintenance, parcelle 4 : 1 650 €

Sections Roure : pour travaux de maintenance, parcelle 2 : 1 600 €

Salle polyvalente

Lors de son démontage pendant les travaux de rénovation de la salle polyvalente, l'estrade s'est avérée être dans un état qui ne permet plus son utilisation. La question de son remplacement est posée. Etudier la possibilité d'acquérir une estrade démontable.

Les portes fenêtres ne possèdent pas de vitrage en verre dépoli. Etude pour occultation.

Achat de matériels : fourneau, hotte, habillage, lave-vaisselle

Demande de Mme RENARD-SOVRAN (Les Rosiers)

Mme, M. RENARD-SOVRAN souhaitent acquérir une portion de terrain communal afin de construire un abri de voiture.

Avis favorable de l'assemblée, mais obligation de conserver un accès au terrain voisin appartenant à M. Daniel SCHMITT. Tous les frais seront à la charge de Mme, M. RENARD-SOVRAN.

Contrat de travail Eric RIGAUD

Le contrat de M. Eric RIGAUD est reconduit à compter du 18 juin pour une durée de 6 mois à 25 heures hebdomadaire annualisées.

Il travaillera à temps plein l'été, compte tenu de l'activité importante à cette période, et un temps moindre pendant l'hiver.

Taxe d'aménagement

Maintien de cette taxe au taux de 2%

Echange de terrain communal avec M. et Mme MARTIN

Madame le Maire expose :

- que M. Yoan MARTIN lui a fait part de son souhait d'acheter la portion de terrain communal de 62 m² situé entre les bâtiments (ZE 111) récemment acquis à Bannières, et 6 m² situés à l'arrière.
- que la commune préférant les échanges aux ventes directes, elle lui a proposé un échange contre la parcelle ZE 122 de 31 m² lui appartenant, sur laquelle est sis un hangar qui permettrait, par démolition, une amélioration de la sortie de rue desservant les maisons MARTIN, FAUCHER Thierry et CANIVENC. La différence de superficie serait réglée par M. Martin au prix actuel de vente du terrain communal soit 10 € le m².
- que M. Yoan MARTIN a accepté cette proposition

L'assemblée émet un avis positif à l'échange.

Dit que M. Mme MARTIN devront payer la différence au prix de 10 €/m².

Nomme M. HOENNER Alain commissaire enquêteur.

Dit que l'acte sera rédigé sous forme administrative et que tous les frais de géomètre, commissaire enquêteur, avis sur presse etc... seront à la charge de M. et Mme MARTIN.

Chauffage de l'église

La première proposition de la maison DELESTRE concernant l'installation d'un chauffage électrique laissant 5 mètres au fond de l'église sans chauffer, une seconde proposition lui avait été demandée.

Sur cette dernière au même prix (19.152 €), même nombre de lustres, mais davantage espacés car impossibilité d'en rajouter, sauf à contracter un tarif jaune d'électricité, très onéreux et non justifié pour l'utilisation restreinte de l'église. Solution abandonnée

Devis demandé à l'entreprise MIOCHE Thierry pour la rénovation du système actuel à fuel, (chaudière à air pulsé, cuves, bouches etc...). Accepté pour un montant de 14.321 €.

Travaux réalisés sans subvention.

Eglise

Toiture du clocher et de la partie basse :

Un devis a été demandé à l'entreprise « grimpeur » APIC pour la remise en état de la toiture du clocher, ainsi que de la partie basse.

Travaux d'un coût de 1.850 € validés.

Porte d'entrée :

La porte laisse une rentrée d'air importante par le bas. Une solution sera examinée pour y remédier.

Espace naturel sensible

Nom du sentier de découverte de l'ENS

Choix d'un nom pour la randonnée de découverte de l'ENS. Le nom « De la butte au marais » est validé par le Conseil Municipal.

Le départ se fera sur la butte (éventuellement un départ vers le PN 322),

Panneau de départ posé par le Conseil Général et plusieurs panneaux en lave émaillée seront installés le long du parcours.

L'assemblée est insatisfaite quant au manque de rigueur de la LPO et CEN Auvergne pour conduire le plan de gestion.

Panneau d'information touristique

Un grand panneau 125x125 avec double face sera planté sur le Puy. L'une des faces sera propre à la commune. La seconde comportera le double du panneau mis à disposition des touristes, par la communauté PSV (Pontgibaud-Sioule et Volcans), à l'office de tourisme de Pontgibaud où il côtoiera ceux des autres six communes de PSV.

Projet association

Projet de création d'une association intergénérationnelle qui s'adresserait aux retraités et non retraités.

Décision de faire une réunion publique pour tout intéressé, et, si possible, pour la constitution du bureau.

Idée de nom pour l'association : les Castelpétrussiens

Subventions

Atelier théâtre

Dans le cadre de la « Semaine du goût », subvention à l'association Chamboule Tout théâtre pour un spectacle repas avec saynètes et lectures autour de la gourmandise.

Coopérative scolaire de Mazayes

Pour la présente année scolaire, attribution d'une somme de 40€ par élève, soit 600€

Les castelpétrussiens

Attribution d'une subvention de 250€ pour démarrage de l'association.

SMGF

Un SMGF (Syndicat Mixte de Gestion Forestière) géré par l'ONF, sera être constitué, réparti à parts égales entre les 6 sections (4 sur la commune de Mazayes, la Gardette commune d'Olby et Bannières commune de St-Pierre-le-Chastel) propriétaires en indivision de la section « Chambois et autres » d'une superficie de 548 ha située sur la commune de Mazayes.

Le Maire de chaque commune doit entrer dans le SMGF, et pour ce faire, apporter, en gestion ONF, une petite parcelle communale non constructible.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'une parcelle de 959 m² à M. Dominique BOISSY, au prix de 230 € (évaluation du service des domaines). Dominique BOISSY est d'accord mais souhaite récupérer ses arbres.

Avis favorable du Conseil pour l'achat de la parcelle et autorise le Maire à signer la convention pour permettre à M. BOISSY de récupérer ses arbres.

Assainissement de Roure

Devant l'impossibilité de trouver un terrain d'entente avec les consorts VIALETTE pour l'acquisition par la commune, d'une portion de terrain agricole pentu (suite à l'étude du cabinet SAFEGE) permettant d'implanter la station d'épuration, l'EPF-SMAF a engagé la procédure d'expropriation qui se déroulera en 2015.

Contrats

Le contrat de M. Eric RIGAUD sera reconduit à compter du 18 décembre pour une période de 6 mois dans les mêmes conditions que celui qui s'achève.

Le contrat de Mme Patricia QUINTY est reconduit, à compter du 1^{er} novembre, pour une durée d'un an dans les mêmes conditions que celui qui s'achève.

Bannières : Arrêt du car scolaire de l'école de Mazayes

Pascal Petit a fait part de la possibilité de permettre l'arrêt et le demi-tour sans danger du car scolaire sur le terrain communal autour de l'abribus, ce qui permettrait aux enfants d'être à l'abri et satisferait les parents des jeunes enfants fréquentant l'école de Mazayes.

M. le Maire de Mazayes et la conductrice du car scolaire sont d'accord pour le stationnement et le demi-tour du car.

Après consultation de Roger PRUGNARD, il s'avère que les employés techniques de la commune peuvent réaliser ce travail pendant les vacances de Noël.

Le goudronnage interviendra ultérieurement lors de travaux employant du goudron.

Avis favorable de l'assemblée.

ERDF

Jacques ROUDAIRE est nommé référent ERDF pour la commune.

Il sera à la disposition de la population pour les problèmes sur les lignes électriques.

Hangar communal

Dimensions 14 x 25

Achat du terrain (677 m²) à la section de St-Pierre au prix de 4€ le m²

Bornage confié au cabinet Blanchard

Ouverture sur côté sud pour déposer la pouzzolane.

Devis de M. M SERVIERE accepté pour le terrassement

Devis de M. F. AZEVEDO accepté pour la structure métallique et toiture bac acier façon tuiles du bâtiment avec isolation et couche anti-condensation

Devis de M. J. CROUZEIX accepté pour la partie maçonnerie

- subvention de 30 % du Conseil Général du Puy de Dôme

- enveloppe de 10.000 € de Mme Christine PIRES-BEAUNE, Députée (enveloppe prise sur sa réserve parlementaire).

Indemnité de conseil aux comptables du trésor

Le Conseil Municipal valide le versement pour 2014 d'une indemnité de conseil aux Comptables du Trésor, d'un montant égal à 50% du montant maximum autorisé.

Camp des Chazaloux

Madame le Maire ayant sollicité la Mission Patrimoine Mondial afin de voir s'il pouvait exister une possibilité de mise en valeur de l'ancien camp des Chazaloux, une première visite sur le terrain a eu lieu en présence de représentants du Conseil Général, du Parc des volcans, du laboratoire Magma volcans.

La conclusion fut un avis favorable de l'ensemble des participants qui constatèrent que « la valeur du site va au-delà de la présence unique du camp des Chazaloux ». L'observation de la Cheire de Côme, la présence d'anciennes carrières... permettront d'enrichir le sentier d'interprétation.

Une deuxième visite de terrain eut lieu en novembre, en présence d'un représentant de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) accompagné de membres de la commission communale développement touristique, afin de déterminer les limites du camp avec un relevé de points GPS.

Ce plan fourni par la DRAC permettra d'identifier les parcelles sur lesquelles le camp est situé et de proposer la signature de conventions avec les propriétaires. Le propriétaire de la majeure partie, M. DONNET a donné un avis favorable dès le départ.

Pour approfondir la connaissance du site, il serait intéressant de procéder à des fouilles archéologiques.

Le principal financement de cette opération pourrait provenir des fonds LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale) qui est un programme européen destiné à soutenir des projets « pilotes » en zones rurales.

Les membres du Conseil Municipal font part de leur intérêt pour la mise en place, à terme, d'un parcours de randonnée passant par le camp, les anciennes caves à fromages et les creux de glace.

Zonage d'assainissement

Afin de bénéficier des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, pour la mise en place d'un assainissement collectif, il est obligatoire d'avoir réalisé le zonage d'assainissement.

Ce document appelé aussi schéma directeur, établi par un cabinet d'étude spécialisé détermine les zones pouvant recevoir l'assainissement collectif.

Le document actuel conçu en 2000, a du être révisé, pour la raison première qu'il ne mentionnait pas d'assainissement collectif pour le village de Bannières, alors que nombre de foyers de ce village ont manifesté leur souhait de voir l'installation d'un réseau collectif.

Le conseil municipal a validé le document établi par le cabinet SAFEGE soumis à enquête publique.

Il est important de souligner que le Conseil Général, finance seulement les villages alimentés par un réseau d'eau public. Il ne finance pas les villages desservis par un réseau d'eau privé.

Cimetière

Achèvement de la procédure de récupération des concessions abandonnées, engagée par la commune en 2010 prévue pour mi-2015.

Décision de mettre en place la vente des concessions pour une durée de 30 ans (et non plus perpétuelle). Ce temps permet de ne pas perdre contact avec les propriétaires pour leur laisser la possibilité de racheter, s'ils le souhaitent, leur concession au bout des 30 ans.

Part communale à PSV

Pour 2014, la communauté de communes Pontgibaud Sioule et Volcans va reverser à Saint Pierre le Chastel la somme de 24 666,28 €. Cette somme est égale au produit Taxe

professionnelle communale 2009 auquel se déduisent : cotisation générale SMADC (891,81 €), enseignement musical (1248,20 €) accueil centre loisir (768,01 €) et les nouveaux TAP - temps activités péri scolaires- (1382,70 €) pour le 1^{er} trimestre 2014-2015.

Aménagement de sécurité

Dans le cadre de la répartition des amendes de police, un dossier pour mise en sécurité des voies publique est présenté au Conseil général pour financement à 75% en vue de l'amélioration d'un carrefour à Roure.

Réflexion sur futurs travaux

Un programme d'aménagement du Bourg et des villages est envisagé sur la totalité du mandat.

- Mise aux normes accessibilité de la mairie et autres aménagements au bourg
- Divers aménagements dans les villages

Le programme devra rentrer dans le cadre des aides Conseil Général et DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)